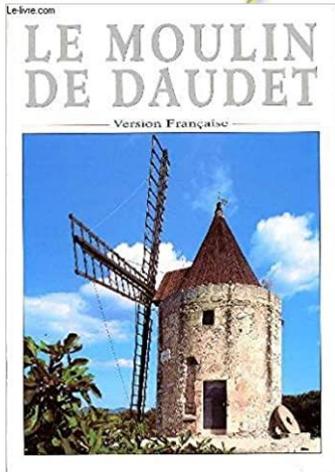




TACAVAL



Journée Bouillabaisse

14 Avril 2022



07H30 *Départ de St Cézaire pour Fontvieille. Division du groupe en 2 afin de visiter le moulin, le Château et d'essayer de croiser Mr SEGUIN.*

10H30 VISITE DU MOULIN DE DAUDET

De son vrai nom le Moulin Ribet, il fut le symbole de l'écrivain Alphonse Daudet et de son œuvre. Sa construction date de 1814. En 1915, il fut réquisitionné ainsi que les hommes qui y travaillaient. Les moulins de Fontvieille s'arrêtèrent de broyer du blé. Le recueil de Daudet en l'honneur de ce moulin lui permit de faire renaître cette bâtisse. En 1935, l'association des 'Amis d'Alphonse Daudet' remit en état le moulin et créa, en même temps, un musée consacré à l'auteur des Lettres de mon Moulin. **Visite commentée. Durée : 1h**

12H30 MENU BOUILLABAISSE

Kir de bienvenue

Tellines ou Tapenade maison si rupture tellines

Bouillabaisse

(présentation du poisson frais)

Soupe de poisson (rouille et aïoli maison – ail – croutons – gruyère râpé)

Poissons (7 à 11 variétés suivant pêche)

Pomme de terre Safranées

Dessert

Dessert glacé

¼ de Vin et Café

14H30 VISITE DU CHATEAU DE MONTANBAN

Ce domaine est une conjugaison entre une bâtisse fermière du XVIIIème siècle et une façade de château du XIXème siècle. Celui-ci appartenait à des cousins d'Alphonse Daudet qui y vint écrire régulièrement pendant 30 ans. Dans une des lettres à son hôte et cousin, Timoléon Ambroy, en 1864, il déclara « Ce merveilleux Montauban que j'aime de toute mon âme pour le bois de pins qui l'entoure et les adorables gens qui l'habitent ». Admirez ces lieux à travers les yeux d'Alphonse Daudet. **Visite commentée. Durée : 1h**

16H30 FIN DE LA JOURNÉE ET RETOUR, DES CONTES PLEIN LA TÊTE, VERS NOTRE POINT DE DEPART



tacaon



TARIF PAR ADULTE (40 personnes payantes)

82 €

LE PRIX COMPREND	LE PRIX NE COMPREND PAS
<ul style="list-style-type: none">- La visite commentée du moulin et du château- Le déjeuner boissons comprises (à 43€50)- Le transport- 1 Gratuité pour 40 payants	<ul style="list-style-type: none">- Les dépenses personnelles- Les boissons supplémentaires à régler sur place